

COMMUNE D' YEVRES

Compte-rendu du conseil municipal du 18 septembre 2013

Le 18 septembre 2013, à 20H 30, le Conseil Municipal de la commune d'Yèvres s'est réuni, en Mairie, sous la Présidence de Monsieur DOUSSET Dominique, Maire.

Le procès verbal de la précédente séance, en date du 02 juillet 2013, est approuvé à l'unanimité.

CONTRATS DE SERVICES AVEC SEGILOG

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les contrats de services avec SEGILOG.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces contrats et autorise Monsieur le Maire à les signer.

RETROCESSION DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE N° 7110/5 DANS LA VOIRIE COMMUNALE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que suite à la mise en service de la route départementale n° 126, le reclassement dans la voirie communale de la route départementale n° 7110/5 menant au lieu-dit Esse était envisagé.

La couche de roulement ayant été réalisée en 2011, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que la route départementale n° 7110/5 partant de l'intersection de la route départementale n° 126 et aboutissant au lieu-dit Esse fasse l'objet d'un reclassement dans la voirie communale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- demande au Conseil Général de prononcer le déclassement de la RD 7110/5 en vue de son incorporation dans la voirie communale ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

FORMATION CERTIPHYTO : REMBOURSEMENT A LA COMMUNE D'UNVERRE

Monsieur le Maire expose que la commune d'Unverre propose de mettre en œuvre une action de formation mutualisée pour l'obtention du « Certiphyto territorial », en vue d'en réduire le coût.

Unverre sera la commune référente auprès du CNFPT : elle procédera au recensement des agents, au regroupement des inscriptions et s'acquittera du montant de la formation, soit 1 200,00 € TTC.

La commune d'Yèvres s'engage à rembourser à la commune d'Unverre le montant correspondant au nombre d'agents présents à la formation, sur présentation d'un titre de recettes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- approuve le projet de formation mutualisée présenté par la commune d'Unverre,
- décide d'inscrire 3 agents pour l'obtention du « Certiphyto territorial »,
- accepte de verser à la commune d'Unverre la somme correspondant au nombre d'agents présents à la formation ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document inhérent à cette opération.

CONVENTION AVEC LA MAIRIE DE BULLOU POUR UNE REFECTION DE VOIRIE

Monsieur le Maire rappelle que le programme de réfection de voirie communale 2013 comprend la réfection d'une voie mitoyenne avec Bullou, « route de Coulamert » : son montant s'élève à 1 879,60 € H.T..

En accord avec la commune de Bullou, il propose de réaliser les travaux précités cette année, et d'établir une convention avec Bullou pour le financement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve la convention présentée, annexée à la présente, précisant la répartition financière entre les 2 communes.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

ACQUISITION VOIRIES ET ESPACES VERTS DU LOTISSEMENT LA CROIX DU BUT 1^{ère} TRANCHE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la SAEDEL est en mesure de céder à la commune les voiries et les espaces publics de la 1^{ère} tranche du lotissement « la Croix du But ».

Cette vente est consentie à titre gratuit et sera régularisée par acte notarié.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'achat et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette vente.

DEMANDE DE SUBVENTION SUR LE FONDS DE PEREQUATION 2013

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des factures concernant divers achats ou travaux, dont le règlement est intervenu au cours de l'année 2013, décide de solliciter de Monsieur le Président du Conseil Général d'Eure-et-Loir, l'octroi d'une subvention de 32 500 € sur le Fonds Départemental de Péréquation, au titre de l'année 2013.

PLAN DE FINANCEMENT POUR LA REHABILITATION DU RESTAURANT

Monsieur le Maire présente le nouveau plan de financement pour la réhabilitation du Saint Jacques.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce nouveau plan de financement :

Montant des travaux :	672 154,14 € H.T soit 803896,35 € TTC
Subvention réserve parlementaire	5 000,00 €
Subvention Conseil Général	20 000,00 €
Subvention Conseil Régional	126 000,00 €
Subvention FISAC	124 506,00 €
Subvention FEADER	100 000,00 €
Autofinancement	428 390,35 €

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- que suite à l'entretien périodique du chauffage de la salle des sports, il s'avère que 3 radiateurs sont défectueux. Ils seront remplacés aux vacances de la Toussaint. Un devis a également été demandé pour le remplacement de l'éclairage de la salle des sports.

- que le nouveau monument aux morts sera livré et posé le mardi 24 septembre.

- que la charte « Objectif zéro pesticides dans nos villes et villages » avec Eure et Loir Nature sera signée le 21 septembre. L'exposition est installée depuis le 13 septembre. Les classes de l'école d'Yèvres s'y sont rendues le 17 septembre.

- sur le projet de regroupement des Communautés de communes : le bilan de la seconde phase a eu lieu le 12 juillet. Suite à une réunion du comité de pilotage, il s'avère que l'étude est utile, qu'il faut poursuivre la démarche mais rien ne sera finalisé dans l'immédiat.

- que la modification de l'espace vert, devant Monsieur et Madame TOUCHE, a été réalisée.

- que la Fête de l'Agriculture avec le « Moiss Batt Cross », du 08 septembre, a attiré plus de 5000 spectateurs.

- que le curage de la vallée d'Esse est terminé.

Monsieur le Maire fait le point sur l'aménagement du restaurant le Saint Jacques : les travaux avancent.

Les réunions de chantier ont désormais lieu les jeudis à 10 h.

Monsieur le maire fait le point sur le recrutement du futur locataire : 11 dossiers ont été demandés ; 5 dossiers ont été déposés et 1 dossier a été éliminé dès l'ouverture. Les 4 dossiers restants sont analysés par la Chambre de Commerce et de l'Industrie.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal :

- dur rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets, pour l'année 2012.

- de courriers de remerciement suite aux subventions versées.

- d'une demande de subvention de l'UDAF 28. Le Conseil Municipal décide que la demande sera étudiée avec les autres demandes au moment du budget primitif 2014.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- du calendrier des formations des élus du 2^{ème} semestre 2013.

- que la procédure de recrutement d'un agent est en cours.

- que la Communauté de communes du Perche-Gouet se lance dans le déploiement du Très Haut Débit. Monsieur PERRY apporte des informations d'ordre technique. Monsieur le Maire indique que Yèvres sera la première commune de la Communauté de communes du Perche-Gouet desservie.

- qu'il a fait intervenir la société DUNOIS PERCHE INSERTION pour désherber certaines rues de la commune.

Monsieur le Maire rappelle des dates à retenir :

- 23 septembre : commission « bulletin municipal »

- 26 septembre : commission « animations », pour le calendrier des fêtes 2014

- 6 octobre : cérémonie du Souvenir franco-alliés, avec inauguration de la Place de la Paix et du monument aux morts

- 11 octobre : Scènes euréliennes

Monsieur LUCAS dresse le bilan du concert à l'église : 150 personnes, et des journées du patrimoine : 40 visiteurs

Monsieur DUMAND demande si la vallée de la Bizolière peut être curée. Monsieur le Maire répond qu'une visite sur place sera prévue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 35.